



Règles et exigences en matière de fondation d'un nouveau club

1. Doit avoir un club parrain, mais tout au plus deux clubs parrains par club.
2. On exige au moins 15 nouveaux membres fondateurs afin d'être admissible à recevoir une charte de nouveau club (voir politique IC-51).
3. Pour tenir la réunion d'organisation officielle, au moins 9 nouveaux membres fondateurs doivent être présents.
4. Les nouveaux clubs américains et canadiens sont contraints de payer à Optimist International une somme de 400 \$ auxquels s'ajoute un montant de 1 \$ par membre de frais de fondation.
5. Les nouveaux clubs caraïbéens sont contraints de payer à Optimist International une somme de 200 \$ auxquels s'ajoute un montant de 1 \$ par membre de frais de fondation.
6. Les promoteurs de toute fondation d'un nouveau club formé de 15 membres ou plus obtiennent un crédit de fondation d'un nouveau club.

Promoteurs de l'excellence :
 - a. S'il y a un seul club parrain, il ne peut y avoir que deux promoteurs de l'excellence.
 - b. S'il y a deux clubs parrains, il ne peut y avoir que quatre promoteurs de l'excellence.
8. Un représentant autorisé d'Optimist International doit être présent pour présider la réunion d'organisation officielle et authentifier les écritures concernant un nouveau club.
9. Optimist International demandera un numéro d'identification aux fins de l'impôt pour les nouveaux clubs une fois que le club est organisé et qu'O.I. a reçu les écritures exigées.
 - a. On doit informer Optimist International si l'on a besoin d'un numéro d'identification aux fins de l'impôt pour ouvrir un compte bancaire.
10. La liste de membres fondateurs d'un nouveau club reste ouverte durant les 15 jours suivant la réunion d'organisation officielle d'un nouveau club.

Pour obtenir davantage d'information, veuillez consulter l'adresse Web www.optimiste.org et les politiques internationales à l'adresse www.dirigeantsoptimiste.org.